RAPPORT ANNUEL

› 2003 › 2004

RAPPORT ANNUEL › 2003 › 2004

Ordre des psychologues du Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1879-20041102

RAPPORT ANNUEL
› 2003 › 2004

RAPPORT ANNUEL › 2003 › 2004

Ordre
des psychologues
du Québec

Table des matières

LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 6

LE RAPPORT DES ACTIVITÉS 7

Le rapport du secrétaire général par intérim . . . 7

Le Comité administratif . . . 8

Les affaires juridiques et les affaires externes . . . 9

Le Bureau du syndic . . . 10

Les activités statutaires . . . 12

› Le Registrariat . . . 12

› Les admissions directes . . . 12

› Les admissions par équivalence . . . 12

› Le Comité de révision . . . 12

› Le Comité de discipline . . . 12

› Le Comité de la formation des psychologues . . . 13

La qualité et le développement de la pratique . . . 13

› Les affaires professionnelles . . . 14

› Le Comité d'inspection professionnelle . . . 14

› Le Comité de la formation continue . . . 16

Les communications . . . 18

LE RAPPORT FINANCIER 20

ANNEXE 23

Les tableaux statistiques . . . 24

1100, avenue Beaumont, bureau 510, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5
Téléphone : (514) 738-1881 ››› 1 800 363-2644 ››› Télécopieur : (514) 738-8838
www.ordrepsy.qc.ca

Publié par le Service des communications
Conception graphique – Mardigrafe inc.

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec ISBN-2-923-164-36-9
Bibliothèque nationale du Canada ISSN-1483-0485

Lettres de présentation

Montréal, le 4 août 2004

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président de l'Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Rose-Marie Charest, M.A.

Montréal, le 4 août 2004

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Hôtel du Parlement

Monsieur le ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Rose-Marie Charest, M.A.

Montréal, le 4 août 2004

Me Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychologues du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques P. Dupuis

Le XXVII^e Bureau

La présidente
Rose-Marie Charest

Le vice-président
Luc Granger

Les administrateurs et administratrices
Nicole Resnier
Région 01 — Bas-St-Laurent/ Gaspésie/Côte-Nord

Diane Marcoux
Région 02 — Saguenay/Lac-Saint-Jean

Janel Gauthier
Guy Lafond
Jacques Kurtness
Région 03 — Québec/Chaudière-Appalaches

André R. Pellerin
Région 04 — Mauricie/Centre-du-Québec

Serge Martin
Région 05 — Estrie

Charles Larocque
Région 06 — Montérégie

Liliana Cané
Catherine Cloutier
Mathieu Gattuso
Linda Gold-Greenberg
Luc Granger
Claude Guedj
Éliane Lauzon
Claude Major
Francesca Sicuro
Paul C. Veilleux
Région 07 — Montréal

Yvette Palardy
Région 08 — Laurentides/Lanaudière

Claude Daoust
Région 09 — Outaouais/Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Les administrateurs et administratrices nommé(e)s par l'Office des professions du Québec
Maurice Morand
Charles Bussières
Jeanne Grimard
Lise Larivière

Le XXVIII^e Comité administratif

La présidente › Rose-Marie Charest

Le vice-président › Luc Granger

Les administrateurs › Janel Gauthier › Yvette Palardy

L'administratrice nommée par l'Office des professions › Jeanne Grimard

Le personnel du siège social

La présidence
Rose-Marie Charest, psychologue
présidente

Huguette Ruel Prosper
adjointe exécutive

Édith Lorquet
conseillère juridique et aux affaires externes

Le secrétariat général
Anne-Marie Girard, psychologue
secrétaire générale
(jusqu'au 31 décembre 2003)

Henri Martin-Laval, psychologue
secrétaire général par intérim
(depuis le 16 septembre 2002)

Francine Pilon
adjointe administrative

Elaine Dubreuil
secrétaire à l'admission

La qualité et le développement de la pratique
Pierre Desjardins, psychologue
directeur

Janine Cressaty
secrétaire de comités

Louise Oostdyke
adjointe administrative

Les services administratifs
Suzanne Malette
directrice

Patrick Chaussé
coordonnateur des technologies de l'information

Marie-Reine Mailhot
coordonnatrice administrative

Émilienne Martel
commis comptable

Le Bureau du syndic
Denys Dupuis, psychologue
syndic

Louise Camirand-Duff, psychologue
syndic adjointe

Suzanne Castonguay, psychologue
syndic adjointe

Danielle Tétrault, psychologue
syndic adjointe

Serge Tremblay
syndic adjoint

Jocelyne Jarry Laurin
adjointe administrative

Le service des communications
Diane Côté
directrice

Annie-Michèle Carrière
agente de communication

Marie Elaine Provost
adjointe administrative

Sonia Boucher
préposée à la référence

Nathalie Malo
préposée à la référence

Martha Morrissette
réceptionniste

Le rapport de la présidente



L'exercice 2003-2004 a été une année d'activités très intenses dans les divers secteurs, comme on pourra le constater à la lecture des pages qui suivent. Je remercie le personnel de la permanence qui a su s'adapter aux modifications apportées à la structure interne pour permettre une plus grande professionnalisation de chacun des services. Je remercie également tous les membres de l'Ordre qui ont fait bénéficier de leur expertise les nombreux comités qui sont le cœur d'un ordre professionnel.

C'est au cours de cette période que les travaux de révision du système professionnel ont repris pour le secteur de la santé mentale et des relations humaines, puisque le projet de loi n° 90 concernant les ordres de la santé physique a été adopté. L'Ordre des psychologues a appuyé non seulement la démarche elle-même, mais la méthodologie adoptée, qui vise à appliquer les mêmes principes aussi bien au secteur de la santé mentale qu'à celui de la santé physique, notamment en ce qui a trait à la réserve d'activités en fonction des compétences et à l'intérieur d'un champ descriptif modernisé. Nous y avons investi toutes les ressources nécessaires. Nous avons particulièrement mis l'accent sur la recherche documentaire, afin de soutenir, sinon d'enrichir nos demandes avec une image réelle de la psychologie et de la profession de psychologue ailleurs en Amérique et même en Europe.

Nous avons aussi salué la décision prise par l'Office des professions du Québec d'intégrer le dossier de la psychothérapie à celui de la révision du système professionnel. Nous apportons notre entière collaboration afin que cette activité soit traitée avec autant de sérieux que le sont toutes les autres activités à risque de préjudice.

Le thème majeur de nos représentations politiques, tout au long de l'année, a été l'accessibilité aux services des psychologues pour la population, sans égard au revenu. Afin de résoudre le problème d'un réseau de santé à deux vitesses en santé mentale, nous avons régulièrement fait valoir la nécessité soit de doter le réseau public d'un nombre suffisant de psychologues, soit de défrayer ces services en privé comme le font déjà certains organismes (IVAC, CSST, RAAQ). Nous considérons qu'il est de notre devoir de prendre la parole au nom du public québécois pour revendiquer un accès réel à ces services, parce que chacun y a droit.

J'ai poursuivi mon implication dans les médias, notamment à la radio de Radio-Canada où, en plus d'offrir des chroniques de psychologie, j'ai abordé différents thèmes d'actualité sous l'angle psychologique. J'ai lancé un livre découlant de ces chroniques à la radio et dont le titre est *Avec psychologie*. Il s'agit d'une collaboration avec Radio-Canada et avec l'Ordre pour permettre aux auditeurs de renouer avec les chroniques les plus demandées et, par la même occasion, pour donner des informations sur la profession et sur la manière de trouver un psychologue au Québec.

Pour toutes ces raisons, je considère que l'année 2003-2004 a été riche en expériences, en réalisations et en projets pour tous ceux et celles qui ont participé à l'accomplissement de la mission de l'Ordre, voire à la profession, et je les en félicite.

Enfin, je remercie les psychologues qui m'ont fait confiance pour un troisième mandat à la présidence. J'espère répondre à leurs attentes qui sont, je le sais et j'en suis fière, fortement influencées par l'intérêt du public.

Rose-Marie Charest, *psychologue*
présidente

Le rapport du secrétaire général par intérim

LE BUREAU

Le Bureau « exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale[1] ».

Le Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec est composé de la présidente, élue au suffrage universel des membres de l'Ordre, et de 24 administrateurs dont 20 sont élus sur une base régionale et 4 sont désignés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public. La durée des mandats des 25 membres du Bureau est de trois ans.

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, le Bureau de l'Ordre s'est réuni en séance régulière à cinq reprises et a tenu une séance extraordinaire.

LES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU

Les travaux du Bureau ont donné lieu à de nombreuses résolutions regroupées ici sous trois chefs, à savoir la protection du public, le développement de la profession et le fonctionnement administratif de l'Ordre.

::: L'Ordre et la protection du public :::

› Dossiers disciplinaires

Le Bureau a donné suite aux recommandations du Comité de discipline dans sept dossiers. Ainsi, à sept psychologues qui avaient été sanctionnés pour une faute disciplinaire, le Bureau a prescrit, selon les cas, de réussir le cours de déontologie offert par l'Ordre, de recevoir une supervision, ou les deux ; dans un de ces cas, le Bureau a imposé une limitation d'exercice au psychologue concerné.

› Inspection professionnelle

Au cours de l'année, le Bureau a entamé une démarche de révision du processus d'inspection professionnelle qui a culminé dans la création, à la permanence de l'Ordre, d'un poste de coordonnateur à l'inspection professionnelle.

› Dossiers d'enquête

Le Bureau a attribué à des syndics *ad hoc* neuf dossiers d'enquête au cours de l'année écoulée. Ces dossiers ont été confiés à des syndics *ad hoc*, à la demande du Bureau du syndic, parce que celui-ci risquait de se trouver en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts, s'il avait procédé lui-même à l'examen de la conduite professionnelle des psychologues concernés. De plus, dans le cas d'un psychologue trouvé coupable d'un acte criminel, le Bureau a demandé au syndic de faire enquête.

› Banque d'experts pour le bureau du syndic

La constitution d'une banque d'experts dans différents domaines est essentielle pour éclairer les syndics dans leur travail d'enquête et de dépôt de plaintes le cas échéant. Cette année, la dite banque d'experts a été enrichie par deux nominations faites par le Bureau.

::: La qualité et le développement de la pratique :::

› Révision du système professionnel

Dans le dossier de la révision du système professionnel, le Bureau a confié à la présidente de l'Ordre le mandat de viser l'obtention de la réserve de l'activité de psychothérapie. Les membres du Bureau ont également procédé à la nomination de psychologues représentants de l'Ordre auprès du Groupe de travail expert en santé mentale et en relations humaines de l'Office des professions et auprès du Forum des représentants des ordres de ce même Office.

› Regroupements de psychologues

Conformément à la Politique concernant le soutien matériel aux regroupements de psychologues, le Bureau a reconnu cette année un nouveau regroupement de psychologues, soit le Groupe de développement de la psychologie médicale et de la santé.

› Agrément de programmes de doctorat

Sur recommandation du Comité de la formation des psychologues, les membres du Bureau ont approuvé l'agrément de cinq nouveaux programmes de doctorat, à savoir le D. Psy., le Ph. D. (profil recherche/intervention, orientation clinique) et le Ph. D. (profil recherche/intervention, orientation communautaire) de l'Université Laval, ainsi que le Psy. D. et le Psy. D./Ph. D. de l'Université du Québec à Montréal.

Le fonctionnement administratif de l'Ordre

Tout au long de l'année, le Bureau a pris position sur des questions reliées au fonctionnement de la permanence et de l'Ordre dans son ensemble. En particulier, les questions suivantes ont fait l'objet de résolutions formelles :

- délégation de pouvoirs du Bureau au Comité administratif ;
- adoption des prévisions budgétaires ;
- modification de la composition du Comité de la formation continue ;
- création d'un poste de conseiller juridique ;
- adoption d'une Politique des commandites et d'une Politique de constitution du Comité des Prix de l'Ordre ;
- adoption d'une Procédure de divulgation de conflits d'intérêts ; et
- modifications à la Politique concernant le soutien aux regroupements de psychologues et à la Procédure de suivi des décisions disciplinaires.

Le Bureau a également procédé au renouvellement du mandat d'un syndic adjoint et de ceux de six membres du Comité de révision. De plus, les nominations suivantes ont été effectuées :

- le président du Comité de vérification ;
- le président du Comité de la formation des psychologues ;
- le président du Comité des Prix de l'Ordre ;
- deux membres du Comité de la formation des psychologues ;
- un membre du Comité de discipline ;
- un membre du Comité de révision ;
- un membre du Comité de la formation des psychologues ;
- deux membres du Comité d'inspection professionnelle ;
- un membre du Comité de vérification ;
- trois membres du Comité des communications ; et
- quatre membres du Comité des Prix de l'Ordre.

1. Code des professions, art. 62.

Le Comité administratif ‹‹‹

Le Comité administratif est composé de la présidente, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur représentant le public. Les membres du Comité administratif sont élus annuellement par et parmi les membres du Bureau. En plus de veiller aux affaires courantes de l'Ordre, le Comité administratif exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par résolution du Bureau.

Au cours du dernier exercice financier, le Comité administratif a tenu neuf réunions régulières et sept réunions extraordinaires. De manière habituelle, lors de la plupart de ces réunions, les membres du Comité ont approuvé la liste des candidats admis par le Secrétariat général, procédé à l'étude des recommandations du Comité d'équivalence, statué sur des demandes de délai à la complétude de conditions d'admission, traité les recommandations du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale, préparé les ordres du jour des réunions du Bureau et formulé des recommandations à être soumises lors de ces réunions.

En termes d'interventions visant directement la protection du public, le Comité administratif s'est assuré que les recommandations du Comité de discipline étaient suivies et il a approuvé la nomination de cinq maîtres de stage ; il a également reçu un rapport d'arbitrage de comptes. Parallèlement, dans le domaine des admissions par équivalence, les membres du Comité ont procédé à une restructuration du Comité des évaluateurs et adopté une procédure de cheminement des demandes d'équivalence.

De nombreuses questions reliées au fonctionnement de l'Ordre et de sa permanence ont été traitées par le Comité administratif, et en particulier les suivantes :

- embauche d'une agente de communication ;
- adoption d'une politique salariale pour les employés, la présidente et le vice-président ;
- redéfinition de la catégorie « membre à la retraite » ;
- approbation de la description et du salaire du poste de coordonnateur à l'inspection professionnelle ;
- approbation de l'engagement d'un consultant au service des communications avec entente de fin d'emploi ; et
- prise en charge du processus de gestion de la *Revue québécoise de psychologie*.

Le Comité administratif a aussi procédé, au cours de cette année, à de nombreuses nominations, à savoir celles :

- de quatre membres au Comité de rédaction de la *Revue québécoise de psychologie* ;
- de la présidente du Comité d'équivalence ;
- de deux membres du Comité d'équivalence ;
- de deux représentants de l'Ordre auprès du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale ;
- d'un représentant de l'Ordre auprès du Secrétariat à l'adoption internationale ;
- d'un représentant de l'Ordre aux affaires nord-américaines ;
- de deux représentants de l'Ordre auprès du Répertoire canadien des psychologues offrant des services de santé ; et
- des scrutateurs aux fins d'élection.

Enfin, le Comité administratif a autorisé l'octroi de fonds pour l'organisation des activités régionales de l'Ordre, ainsi qu'aux organismes suivants :

- Association canadienne pour la santé mentale ;
- Association de médiation familiale du Québec ; et
- Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale.

Les affaires juridiques et les affaires externes

LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

::: Code de déontologie :::

Rappelons que le Code de déontologie des psychologues a été adopté par le Bureau à la suite de la consultation tenue auprès des membres en mars 2001. Après son adoption et conformément au Code des professions, notre code a été transmis à l'Office des professions pour examen et recommandation au gouvernement du Québec, qui peut l'approuver tel quel ou exiger des modifications. C'est ainsi qu'après un examen préliminaire, l'Office nous a demandé en 2003 de revoir la formulation des dispositions de notre code avant de le soumettre au gouvernement, une forme plus juridique étant souhaitée. Les travaux de rédaction sont en cours et se termineront par une nouvelle consultation des membres à l'automne 2004.

::: Diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés donnant ouverture à la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychologues du Québec :::

C'est en octobre 1998 que l'Ordre transmettait à l'Office des professions un projet de modification réglementaire ayant pour objet l'implantation du doctorat professionnel comme nouveau critère de délivrance du permis.

En présence de telles demandes, l'Office doit, conformément au Code des professions, donner son avis au gouvernement. Pour ce faire, il doit notamment consulter les établissements d'enseignement, l'Ordre professionnel intéressé, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, ainsi que le ministre de l'Éducation.

En dépit de tous nos efforts, au moment d'écrire ces lignes, l'Office est toujours à l'étape de la consultation.

::: Comité d'inspection professionnelle :::

L'Ordre ayant décidé de créer un poste de coordonnateur à l'inspection professionnelle, il a fallu apporter différents changements au règlement sur le Comité d'inspection professionnelle pour permettre au nouveau coordonnateur de jouer pleinement son rôle.

Nous profiterons de cette occasion pour apporter au règlement d'autres modifications de forme et de fond. Un projet est en préparation et il sera soumis aux membres à l'été 2004.

::: Exercice de la profession de psychologue en société :::

Un règlement est actuellement en rédaction pour permettre aux psychologues d'exercer, selon certaines conditions et modalités, des activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions. Les membres seront évidemment consultés avant son adoption par le Bureau et sa transmission à l'Office des professions.

LES ACTIVITÉS DE FORMATION : POUVOIRS ET OBLIGATIONS

Des activités de formation portant sur les pouvoirs et les obligations légales des différentes instances de l'Ordre ont été entreprises. Les administrateurs de l'Ordre et les membres des comités de révision et de discipline, notamment, sont visés par ces activités.

LES AFFAIRES EXTERNES

En janvier dernier, l'Ordre a fait valoir ses recommandations devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale quant au rôle du psychologue en regard du projet de loi nº 35 : Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives.

Le point de vue qu'a fait valoir l'Ordre se situe au plan de la formation des juges administratifs désignés pour entendre les recours visant la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui. Le projet de loi sous étude maintenait la formation actuelle composée obligatoirement d'un avocat ou notaire, d'un psychiatre et d'un travailleur social pour instruire et décider des recours en cette matière, excluant de ce fait la possibilité qu'un psychologue y siège.

L'Ordre a donc demandé à la Commission des institutions de rectifier la situation en adoptant les amendements à la loi que nous avons suggérés afin de rendre admissible la présence des psychologues au sein d'une telle formation.

Le Bureau du syndic ‹‹‹

Au sein de l'Ordre des psychologues du Québec, le Bureau du syndic poursuit la mission de protection du public et d'information sur des questions relatives à la déontologie et à l'éthique. En ce qui concerne le premier volet, le syndic, les syndics adjoints et *ad hoc* effectuent les enquêtes à la suite des demandes soumises par le public. Le syndic et les syndics adjoints offrent aussi des services de consultation téléphonique et animent des séances d'information auprès des membres. Le Bureau du syndic a aussi la charge d'enquêter dans les cas d'allégations d'usurpation du titre de psychologue.

L'ÉQUIPE DU BUREAU DU SYNDIC ‹‹‹

Le syndic, M. Denys Dupuis, quatre syndics adjoints, M^mes^ Louise Camirand-Duff, Suzanne Castonguay, Danielle Tétrault et M. Serge Tremblay, de même que deux syndics *ad hoc* qui ont réalisé des enquêtes cette année, M^mes^ Roxane Marois et Réjane Lambert, ont été impliqués dans l'atteinte des résultats décrits ici. Ils sont assistés d'environ 20 experts nommés par le Bureau. M^me^ Jocelyne Laurin apporte un soutien administratif.

LES DEMANDES REÇUES DU PUBLIC ‹‹‹

Le tableau suivant illustre la nature des demandes d'enquête reçues dans les trois domaines suivants : la psychothérapie, l'expertise portant sur la garde et les autres interventions, soit en milieu scolaire, en milieu organisationnel, en médiation ou dans d'autres contextes d'expertise.

Il est intéressant de relever que le nombre moyen de dossiers d'enquête reçus au cours des trois dernières années a progressé légèrement.

Dossiers d'enquête reçus
2001-2002 : 147 demandes
2002-2003 : 163 demandes
2003-2004 : 168 demandes

LA NATURE DES DOSSIERS CONCLUS ‹‹‹

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars, 176 dossiers d'enquête ont été conclus.

Notons que l'examen détaillé de la nature des dossiers conclus au cours de l'année permet de réaliser que plus de 20 % d'entre eux ont fait l'objet d'une conciliation, soit pour résoudre un litige portant sur les honoraires, soit pour résoudre la problématique elle-même. De plus, 16 autres projets amorcés n'ont pas pu être résolus par cette voie, malgré les efforts accomplis pour en arriver à une entente.

Nature de la décision sur les dossiers conclus depuis 3 ans

Années	Demandes non retenues	Retrait de la demande du client	Conciliation des honoraires	Conciliation entre les parties	Demande d'examen psychiatrique	Dépôt d'une plainte
2001-2002 (153 dossiers)	107	4	1	25		16
2002-2003 (172 dossiers)	110	2	4	37	1	16 (pour 18 dossiers)
2003-2004 (176 dossiers)	114[1]	8	5	34		15 (pour 16 dossiers)

1. Demandes non retenues :
Aucun manquement constaté : 52
Recommandations visant l'amélioration de la pratique : 57
Référence à l'inspection professionnelle : 5

LES CONCILIATIONS ET LES PLAINTES DÉPOSÉES ‹‹‹

L'approche mise de l'avant cherchant à concilier les dossiers d'enquête dans lesquels des manquements avaient été constatés vise à intégrer deux dimensions autour de la notion de protection du public. D'une part, corriger les impacts découlant de l'intervention lacunaire du psychologue, le cas échéant, et d'autre part, mettre de l'avant des mesures visant à éviter la répétition du problème.

À ce sujet, le tableau suivant illustre la nature des manquements et les mesures mises de l'avant dans le cadre des ententes réalisées.

Nature des 168 demandes d'enquête reçues en 2003-2004

	Psychothérapie	Expertises relatives à la garde d'enfants	Autres interventions : scolaire, médiation organisationnel et autres expertises
Bris de confidentialité	1	1	2
Honoraires	7	4	1
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	3	1	1
Inconduite sexuelle	8		1
Problèmes de comportement	16	3	7
Évaluations non conformes		16	8
Tenue de dossiers			1
Déclarations publiques			3
Qualité des services, responsabilité	19	40	19
Relations professionnelles			2
Infractions diverses	1		3
Sous-total	55	65	48

Expertise (13 dossiers)
Manquements
Rapport ou témoignage basé sur des informations professionnelles et scientifiques insuffisantes / contenu manquant d'objectivité et de modération rendant l'expertise non conforme (12)
Manque de diligence dans la production du rapport (1)
Conflit de rôles et conflit d'intérêts (1)
Manque concernant le consentement (1)
Mesures convenues
Présentation d'excuses (6)
Rapport amendé / lettre de rétractation (7)
Cours de formation ou supervision (5)
Remboursement d'une partie des honoraires (4)
Cours de déontologie (3)
Retrait du psychologue du champ de l'expertise (1)

Psychothérapie et autres interventions (26 dossiers)
Manquements
Bris de confidentialité (3)
Conflit de rôles et/ou conflit d'intérêts (2)
Lacune en ce qui a trait au consentement (4)
Problème de comportement du psychologue (4)
Manque de diligence dans la remise d'un document ou du dossier (1)
Conflit à propos des honoraires (5)
Rapport non conforme (7)
Tenue de dossier ou de cabinet de consultation non conforme (1)
Mesures convenues
Présentation d'excuses (10)
Remboursement d'une partie des honoraires (7)
Cours de déontologie (5)
Rapport amendé (11)
Supervision (2)
Référence à l'inspection professionnelle (1)
Engagement vis-à-vis de l'amélioration de la pratique du psychologue (1)
Mesure corrective auprès du client lui-même ou d'un organisme (6)

En ce qui concerne les plaintes qui ont été déposées, elles portent sur les sujets suivants.

Points traités dans les plaintes déposées devant le comité de discipline en 2003-2004	
Bris de confidentialité	2
Conflit de rôles et conflit d'intérêts	9
Inconduite sexuelle	4
Évaluations non conformes	6
Tenue de dossiers	3
Entrave au travail du syndic	2
Problèmes de comportement	1
Immixtion dans les affaires personnelles du client	2
Manque de diligence	2
Approche thérapeutique non conforme aux principes scientifiques	5

LES ENQUÊTES ENTOURANT L'USURPATION DU TITRE DE PSYCHOLOGUE

À la fin de l'année 2002-2003, six dossiers étaient ouverts puisque l'enquête n'était pas complétée. Au cours de l'année, il y a eu 20 nouvelles demandes. Le tableau suivant résume les constats portant sur ces 26 dossiers.

État des 26 dossiers d'allégation d'usurpation du titre de psychologue au 31 mars 2004	
	Enquêtes complétées
Lettre exigeant des mesures correctives	11
Mise en demeure formelle	7
Poursuite	0
Demande non retenue à cause d'une absence de preuve	8
Total	26

LE SERVICE AU PUBLIC ET LES SERVICES DE CONSULTATION AUPRÈS DES PSYCHOLOGUES

Le Bureau du syndic répond tout au long de l'année au questionnement des psychologues dans tous les champs de pratique, qui se montrent préoccupés d'adopter la conduite la plus susceptible de respecter leurs obligations professionnelles, et ce, en tenant compte de la particularité de chaque situation.

En 2003-2004, 3250 appels provenaient des psychologues et 1500 autres du public : clients, avocats ou autres personnes intéressées.

Auprès des psychologues, les demandes d'information ou les consultations ont un caractère préventif. Il arrive fréquemment que certaines recherches soient nécessaires pour veiller à ce que l'information transmise réponde à la demande, tout en étant conforme au Code de déontologie, au Code des professions et aux différentes lois qui balisent les services professionnels offerts.

Auprès du public, les membres du Bureau du syndic sont appelés à donner des renseignements sur ce qui régit la conduite des psychologues. Il arrive également qu'un client en fasse la requête parce qu'il entend déposer une demande d'enquête qui n'est finalement pas transmise.

DEMANDES D'AVIS ÉCRITS AU BUREAU DU SYNDIC

Régulièrement, le Bureau du syndic reçoit diverses demandes d'avis ou d'opinion, par courrier ou par courriel, provenant des membres, d'étudiants, des membres du Comité d'inspection professionnelle, d'organismes divers ou encore du public.

Ces demandes portent sur divers sujets et touchent directement la pratique de la profession de psychologue.

AUTRES FAITS À SIGNALER

Plusieurs rencontres d'information se sont déroulées auprès de psychologues travaillant au sein de commissions scolaires, notamment dans le cadre du colloque de l'Association québécoise des psychologues scolaires (AQPS), dans des centres hospitaliers ou des centres spécialisés dans la région métropolitaine. Ces rencontres ont le plus souvent été menées conjointement avec un inspecteur désigné par le Comité d'inspection professionnelle. Elles ont permis la clarification de certaines questions déontologiques et la recherche de nouvelles façons de faire, adaptées aux particularités de l'environnement professionnel des psychologues rencontrés.

Dans *Psychologie Québec*, des fiches déontologiques ont été produites sur des sujets faisant l'objet d'interventions de la part du syndic, y compris une fiche, parue à l'été 2003, qui a permis de faire le bilan de la jurisprudence. Finalement, quelques chroniques déontologiques ont également fait l'objet d'une diffusion dans ce magazine.

Les activités statutaires ‹‹‹

LE REGISTRARIAT ‹‹‹

› Le secrétaire général intérimaire
Henri Martin-Laval

› Le Comité d'équivalence
Pierre Gendreau, *président (jusqu'au 10 octobre 2003)*
Judith Comeau, *membre et présidente (depuis le 10 octobre 2003)*
Isabelle Rouleau, *membre*
André Normandeau, *membre (depuis le 24 octobre 2003)*
Jean-Eudes Giguère, *membre (jusqu'au 26 septembre 2003)*
Luc Thibert, *secrétaire du comité (intérimaire)*

LES ADMISSIONS DIRECTES ‹‹‹

L'admission à l'Ordre des psychologues du Québec constitue le premier jalon de la protection du public, mandat fondamental confié à l'Ordre. L'admission à l'Ordre confère le droit au titre de psychologue et doit permettre de fournir au public l'assurance qu'une compétence a déjà été acquise par le détenteur de ce titre et que ce dernier possède les outils nécessaires à l'exercice de sa profession.

Le secrétaire général intérimaire, M. Henri Martin-Laval, a admis, au cours de l'année 2003-2004, 298 détenteurs de diplômes reconnus décernés par des universités québécoises. Ces personnes étaient toutes détentrices d'un baccalauréat et d'une maîtrise en psychologie ou d'un baccalauréat et d'un doctorat en psychologie.

LES ADMISSIONS PAR ÉQUIVALENCE ‹‹‹

Les demandes d'admission des autres candidats qui détenaient des diplômes étrangers ou des diplômes qui n'apparaissent pas dans la liste des diplômes désignés comme donnant ouverture au permis de l'Ordre ont été examinées par le Comité d'équivalence. Par la suite, les recommandations du Comité d'équivalence ont été soumises au Comité administratif pour décision.

Au cours de l'année 2003-2004, le Comité d'équivalence s'est réuni neuf fois afin d'étudier 114 nouveaux dossiers. Deux de ces dossiers ont fait l'objet d'une étude par le Comité des évaluateurs.

Recommandations faites par le Comité d'équivalence	
Candidats admis directement (formation universitaire équivalente aux exigences du Comité d'équivalence)	3F* 23D*
Candidats admis après avoir suivi un programme complémentaire de formation	4F 29D
Candidats devant se présenter à l'entrevue d'évaluation	2D
Candidats devant suivre un programme complémentaire de formation en vue de leur admission à l'OPQ	12F 38D
Candidats admis conditionnellement[1]	4F, 36D
Candidats refusés	1D

F* = Équivalence de la formation D* = Équivalence de diplôme

1. L'admission conditionnelle est accordée aux candidats qui doivent réussir un cours de base ou un cours de déontologie, ou un cours de base et un cours de déontologie, ainsi qu'aux candidats qui doivent réussir l'examen de l'Office de la langue française.

Il est à noter que tous les candidats admis à l'Ordre par voie directe ou par voie d'équivalence qui n'ont pas complété un cours d'une durée d'au moins 45 heures portant sur la déontologie doivent, à titre de condition supplémentaire à l'admission, réussir le cours portant sur la déontologie offert par l'Ordre conformément au Règlement sur la condition ou les modalités d'admission de l'OPQ.

LE COMITÉ DE RÉVISION ‹‹‹

› Membres
Hélène-Marie Bélanger, psychologue
Jean Decoster, psychologue
Anne Hamel, psychologue
Pierre Lamothe, psychologue
Johanne Langis, psychologue
Claude LaRochelle, psychologue
Pierre Nicole, psychologue
Jean E. Boulais, représentant du public
Charles Bussières, représentant du public
Jeanne Grimard, représentante du public
Hélène Parent, représentante du public

Conformément aux dispositions de l'article 123.3 du Code des professions, le mandat du Comité de révision consiste à donner, à toute personne qui le demande et qui a déjà réclamé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline. Ce Comité siège en commission de trois personnes, dont l'une au moins représente le public.

Au cours de l'année 2003-2004, le Comité de révision a reçu 22 nouvelles demandes d'avis, dont 4 n'ont pas été traitées, ces dernières devant être traitées au début de l'exercice financier suivant. À ce nombre s'est ajouté le traitement d'une demande reçue à la fin de l'exercice financier précédent.

Entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004, le Comité a rendu un avis dans 18 des 22 dossiers qu'il avait à traiter. Dans 14 de ces dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. Dans deux dossiers, le Comité a demandé au syndic ou au syndic adjoint de compléter l'enquête ; ces derniers ont donné suite à cette recommandation. Le Comité a également référé deux dossiers à l'inspection professionnelle, et quatre dossiers ont été reportés à la programmation de l'an prochain.

LE COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions et est saisi de toute plainte formulée contre un psychologue pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements de l'Ordre.

› Les membres ayant siégé au cours de l'exercice 2002-2003

Me Carole Marsot, présidente
Me Pierre Linteau, président
Janine Cressaty, secrétaire

› Les psychologues

Hélène Asselin-Giguère
Quinto Banorri
André Binette
André Deschambault
Louise Durocher
Hans Fleury
Linda Garceau
Louisiane Gauthier
Danielle Hémond
Yves Lafrance
Normand Marineau
Bernard Poulin
Marc-André Richard

› Les séances du Comité de discipline

Le Comité a tenu 32 audiences relativement à 20 plaintes réparties comme suit :	
Plaintes déposées au cours des exercices précédents	13
Plaintes déposées au cours de 2003-2004	7
Total	20
Plaintes déposées par le Bureau du syndic au cours de cet exercice et non encore traitées par le Comité	7

Décisions rendues du 1er avril 2003 au 31 mars 2004	
Sur la culpabilité	9
Sur la sanction	9
Psychologue acquitté	1
Total	19
Plainte privée retirée par la partie plaignante	1
Plainte privée rejetée	1

Sanctions imposées du 1er avril 2003 au 31 mars 2004	
Amende de 600 $	3
Amende de plus de 600 $	4
Réprimande	3
Recommandations au Bureau (art. 160, Code des prof.)	3
Radiations temporaires	2

Tribunal des professions	
Appel logé par le Bureau du syndic et rejeté par le Tribunal	1

Évolution des dossiers du 1er avril 2003 au 31 mars 2004	
Dossiers ouverts pendant l'année	14
Dossiers fermés pendant l'année	12
Dossiers actifs au 31 mars 2003	15

LE COMITÉ DE LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES

› Membres

Guy Lafond (OPQ), président
Pierre Ritchie (OPQ)
Aline Huot (MÉQ)
Mireille Cyr (CREPUQ)
Jacques Forget (CREPUQ)
Pierre Gendreau, secrétaire intérimaire

Le Comité de la formation des psychologues a été créé formellement à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement sur le Comité de la formation des psychologues en septembre 1997. Il est composé de deux représentants de l'Ordre, dont l'un est nommé président du Comité, de deux personnes nommées par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et d'un représentant du ministère de l'Éducation, Affaires universitaires et scientifiques (MÉQ). Le Comité de la formation des psychologues a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des psychologues.

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, le Comité de la formation a tenu six réunions régulières. Les principales réalisations accomplies par ce Comité au cours de l'année se décrivent comme suit :

- participation aux échanges avec l'Office des professions relativement à l'adoption du règlement des diplômes donnant ouverture au permis de l'Ordre des psychologues du Québec ;
- visite sur les lieux, à des fins d'agrément, des départements de psychologie des universités Laval, Montréal, UQÀM et Sherbrooke ;
- agrément des programmes de doctorat en psychologie des universités Concordia (Ph. D. in Psychology clinical profile), Laval (Ph. D. recherche-intervention orientations clinique et communautaire et D. Ps.), McGill (Ph. D. in Clinical Pychology) et Sherbrooke (D. Ps.).

La qualité et le développement de la pratique ‹‹‹

L'an dernier, cette direction était identifiée comme étant le Développement de la profession. On a changé le nom considérant que la désignation actuelle rend mieux compte du mandat de l'Ordre. La direction est toujours assurée par Pierre Desjardins, psychologue. Dans cette section du rapport annuel, vous trouvez de l'information regroupée sous trois rubriques : les affaires professionnelles, l'inspection professionnelle et la formation continue.

LES AFFAIRES PROFESSIONNELLES ‹‹‹

Il est important de noter que le bilan qui suit ne recouvre pas l'ensemble des activités menées par l'Ordre en ce qui concerne les affaires professionnelles. Voici, donc, comment cette direction a contribué à ces affaires.

::: Quelques dossiers significatifs :::

› Comité d'experts en santé mentale

Nous avons siégé à ce comité crée par le ministre de la Santé et des Services sociaux et participé à l'élaboration d'un premier rapport déposé en mars 2004.

› Cadre de pratique pour les psychologues en CLSC

En collaboration avec l'Association québécoise des psychologues en CLSC, nous avons travaillé à l'élaboration d'un cadre de pratique pour les psychologues en CLSC. On prévoit la conclusion des travaux à l'automne prochain.

› Adoption internationale

Nous avons réfléchi sur la pratique des psychologues en matière d'adoption internationale et nous avons proposé un document faisant état de certaines difficultés liées à cet exercice professionnel et proposant des façons de faire tenant compte des exigences éthiques et déontologiques.

› Dérogation scolaire

Révision en cours du guide de pratique

::: Représentation de l'Ordre auprès de plusieurs instances :::

Nous avons :

- siégé au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément ;
- participé au comité de planification des ressources professorales du département de psychologie de l'UQÀM ;
- participé aux travaux de planification de la main-d'œuvre au ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- siégé au Comité ministériel de suivi info-santé et info-social (CLSC) ;
- participé aux réunions du forum de la formation continue au CIQ à titre de membre représentant l'Ordre ;
- participé aux réunions du forum de l'inspection professionnelle au CIQ à titre de membre représentant l'Ordre.

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE ‹‹‹

› Membres

Claude Gervais, président
Odette Arsenault (depuis mars 2004)
Louise Baril
Gaétane Bourdages (jusqu'en janvier 2004)
Marie-Françoise Côté
Théobald Grimard
Janine Cressaty, secrétaire

› Inspecteurs ayant réalisé des vérifications professionnelles au cours de l'exercice 2003-2004

Daniel Auger-Descarreaux	Pierre C. Barrette	Bernard Beaudry
André Bédard	Gaétane Bourdages	Mathilde Brault
Danièle Cartier	Rosaire Daigneault	Jean-Marie Duval
Michel Dyotte	Saïda El Haïli	Marcelle Farahian
Andrée Faucher	Hans Fleury	Régis Gagnon
Louise Grenier	Luc Grenier	Théobald Grimard
Michel Hivon	Nathan Kuperstok	Gaétan Langlois
Jean Lortie	Liliane Maheux	Dominique Malenfant
Jacques Reinbold	Hélène C. Richard	Michel Roy
Marie Salib	Marcel G. Tremblay	Jocelyn Villemure

› Enquêteurs ayant réalisé des enquêtes particulières durant l'exercice 2003-2004

Louise Baril	Gaétane Bourdages	Rosaire Daigneault
Michel Hivon	Gaétan Langlois	

› Mise à jour des effectifs : modification de l'engagement

On a procédé à la mise à jour de la « banque d'inspecteurs » en regard de leurs disponibilités. On leur a offert trois options, soit de continuer à collaborer comme inspecteur attitré, soit de se rendre disponible sur appel, ou encore de se retirer. Cette démarche complétée a confirmé la nécessité de recruter de nouveaux inspecteurs. À cet égard, on a nommé trois nouveaux inspecteurs cette année.

› Réunions du Comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'année 2003-2004, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions régulières et 4 réunions extraordinaires. Par ailleurs, le Comité a tenu sa réunion annuelle de formation avec l'ensemble des inspecteurs/enquêteurs.

::: Programme de surveillance générale de la profession :::

› Report des programmes antérieurs

Au cours de l'année 2003-2004, le CIP s'est engagé à finaliser le processus d'inspection de tous les psychologues qui avaient déjà rempli le questionnaire d'auto-évaluation. Nous avions estimé à 518 le nombre de ces questionnaires disponibles. Cinquante parmi ceux-ci n'étaient plus utilisables parce qu'ils dataient de la programmation 1999-2000. Nous avons avisé les psychologues concernés du report éventuel de leur inspection à une prochaine programmation, leur laissant tout de même le choix d'actualiser maintenant le processus d'inspection. D'autre part, 90 psychologues bénéficiaient d'une exemption dont on revérifiera la validité en 2004-2005. Le CIP devait donc donner suite à 378 questionnaires issus des programmations antérieures.

QUESTIONNAIRES EN MAIN AU DÉBUT DE LA PROGRAMMATION	
Nombre total approximatif	518
Nombre de questionnaires périmés	50
Nombre de psychologues exemptés	90
Nombre d'inspections réalisables	**378**

› Nouvelles inscriptions au programme

On a par ailleurs fait parvenir 98 nouveaux questionnaires pour répondre au mandat d'arrimer la programmation du CIP sur celle du Conseil québécois d'agrément (CQA), de vérifier la pratique des psychologues œuvrant auprès des personnes âgées et de donner suite à des signalements particuliers. Le tableau qui suit répartit le nombre de questionnaires en fonction de chacune de ces situations.

ENVOI DE NOUVEAUX QUESTIONNAIRES	
Arrimage avec le CQA	46
Psychologues en gérontologie	27
Signalements	25
Total	**98**

› Programme 2003-2004

Au total, donc, la programmation 2003-2004 visait 418 psychologues puisque, des 476 psychologues retenus, 58 se sont soustraits en raison de la règle d'exemption. Ceux-ci ont été avisés d'informer le CIP dès la reprise de leurs activités à titre de psychologue afin qu'ils soient réinscrits dans le programme d'inspection qui sera alors en cours.

NOMBRE D'INSPECTIONS À FAIRE	
Programmes antérieurs	378
Programme 2003-2004	98
Total	476
Exemptions	(58)
Total général	**418**

› Travail complété en 2003-2004

Au total, 345 psychologues ont reçu la visite des inspecteurs au cours de cette année. Le tableau qui suit répartit ces visites en fonction des milieux de pratique des psychologues inspectés. Il y a toutefois une exception pour 27 d'entre eux qu'on a regroupés en fonction de leur clientèle, et ce, pour rendre compte des démarches du CIP faisant suite aux préoccupations de l'Office des professions quant aux compétences des professionnels œuvrant auprès des personnes âgées.

NOMBRE D'INSPECTIONS RÉALISÉES PAR SECTEUR DE PRATIQUE	
Pratique privée	144
Établissements de santé et services sociaux	59
Établissements du milieu scolaire	108
Établissements du milieu carcéral	7
Gérontologie	27
Total	**345**

Parmi ces visites, 55 se sont inscrites hors du cadre de la simple vérification générale :

AUTRES DÉMARCHES	
Demandes de complément d'information	16
Signalements du syndic	24
Signalements des administrateurs	2
Visites de contrôle ou de relance	13
Total	**55**

En fin de parcours, il reste approximativement 131 questionnaires à intégrer dans la programmation 2004-2005.

› Enquêtes particulières

Le tableau suivant résume l'état des dossiers qui ont fait l'objet d'enquêtes particulières.

ENQUÊTES PARTICULIÈRES	
Dossier clos, compétence démontrée	5
Dépôt du rapport de l'enquêteur, décision à venir	4
Visites de contrôle	2
Signalement au syndic	0
Recommandation au Bureau	0
Total	**11**

› Questionnaires « postvérification »

Plusieurs psychologues ont rempli le questionnaire « postvérification ». L'analyse des réponses révèle encore un taux de satisfaction très élevé chez ceux-ci, surtout pour les informations utiles qu'ils ont tirées de l'expérience, pour la mise à jour de divers volets de leur pratique que la visite a permis d'effectuer ainsi que pour la qualité du contact avec l'inspecteur.

›Communications

Le CIP a répondu à plusieurs demandes.

À l'interne :

Le Comité a collaboré à la rédaction des fiches déontologiques ainsi que de certaines chroniques du syndic publiées dans *Psychologie Québec*.

Le président a participé à deux rencontres avec des responsables du comité d'équivalence afin de jeter les bases d'une collaboration entre les deux instances. À l'avenir, il a été convenu que des inspecteurs, sur une base personnelle et indépendante de l'inspection professionnelle, pourront être invités à participer à des analyses de dossiers d'équivalence. Le questionnaire d'auto-évaluation du CIP pourrait aussi, au gré des besoins du comité d'équivalence, être utilisé.

À l'externe :

Les membres du CIP ont eu à répondre à plusieurs demandes d'information provenant surtout de psychologues.

Les membres du CIP ont participé à la journée du Conseil interprofessionnel du Québec sur le thème de l'enquête particulière. Ils y ont aussi tenu un kiosque visant à faire connaître aux intervenants des autres ordres les procédures et l'instrumentation qui sont utilisées à l'Ordre des psychologues.

Le président a rencontré les étudiants au doctorat en psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières afin de leur expliquer le processus d'inspection professionnelle à l'Ordre.

Le CIP a répondu à une demande des psychologues de l'Hôpital juif de réadaptation visant à leur permettre de se servir du matériel de l'inspection professionnelle pour leur programme interne de formation par les pairs. Des suites seront données en 2004-2005.

›Programmation 2004-2005

Le nombre de visites d'inspection à faire pour l'année à venir a été fixé à 375.

Visites de vérification générale

1. Compléter le processus d'inspection pour tous les membres dont nous avons en main les questionnaires d'auto-évaluation (le nombre est d'environ 130).
2. Procéder à l'inspection des psychologues à l'emploi d'organismes qui recevront la visite du Conseil québécois d'agrément.
3. En complément de l'exercice qui a été amorcé l'an dernier, cibler pour inspection une trentaine de psychologues travaillant plus spécifiquement auprès des personnes âgées.
4. Répondre à toutes les demandes particulières qui seront faites au CIP par les diverses instances de l'Ordre : signalements en provenance du Bureau du syndic, inspections de membres se réinscrivant à l'Ordre après plus de cinq ans, etc.
5. Cibler au hasard un certain nombre de psychologues, permettant ainsi l'atteinte de l'objectif de 375 visites d'inspection, en utilisant comme critère le prorata des secteurs de pratique ainsi que des régions.

›Visites de contrôle et enquêtes particulières

Effectuer toutes les visites et enquêtes qui seront jugées nécessaires en complément ou en sus des vérifications générales.

LE COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE ‹‹‹

Diane Marcoux, présidente, psychologue clinicienne en pratique privée, administratrice au Bureau dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean

Ginette Hébert, psychologue clinicienne, formatrice et superviseure en pratique privée dans la région de la Mauricie

Yvette Palardy, psychologue clinicienne en centre hospitalier et en pratique privée, administratrice au Bureau dans la région Laurentides/Lanaudière

Élyse Poudrette, psychologue en CLSC dans la région de Montréal

Catherine Samson, psychologue scolaire dans la région de l'Estrie et membre de l'AQPS

À la permanence :

Pierre Desjardins, psychologue, membre d'office en qualité de directeur de la qualité et du développement de la pratique

Louise Oostdyke assure le secrétariat et la logistique de l'organisation des activités de formation continue

::: Rapport d'activités :::

›Réunions courantes

Au cours de la dernière année, le Comité de la formation continue (CFC) a tenu six réunions, soit les 4 avril, 16 mai, 29 août, 31 octobre et 12 décembre 2003 et le 6 février 2004.

›Congrès 2004

Le Comité a participé aux différentes étapes de préparation du congrès 2004 en collaboration avec la direction des communications. Le choix du thème du congrès, des ateliers et des formateurs, des invités de marque et la coordination avec l'Association québécoise des psychologues scolaires (AQPS) ont fait l'objet de notre mandat de collaboration à cette activité.

::: Ateliers de formation continue :::

›Le diagnostic et le traitement du trouble du déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH)

La tournée de l'atelier de formation sur *Le diagnostic et le traitement du trouble du déficit de l'attention et de l'hyperactivité (TDAH)* s'est terminée en 2003. De mars 2002 à avril 2003, près de 300 psychologues ont participé à ces ateliers regroupés dans les régions de Québec, Montréal, Laval, Longueuil, Hull et Chicoutimi. Cette formation s'adressait aux psychologues qui offrent des services à l'enfance en milieu scolaire, en centre hospitalier ou en pratique privée. Le comité s'est assuré, tout au long des différentes présentations, de la qualité, de la rigueur du contenu et de la présentation des formatrices. La satisfaction des participants se situe dans l'ensemble à un degré élevé.

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENTS DU TROUBLE DU DÉFICIT DE L'ATTENTION/HYPERACTIVITÉ (TDAH)			
Lieu	Dates	Nombre de participants	Année financière
Laval	24 et 25 avril 2003	65	2003-2004

› Élaboration et rédaction des rapports psychologiques

En septembre 2003, le Comité a mis en branle, dans le cadre de l'AGA, l'atelier de formation continue intitulé *Élaboration et rédaction de rapports psychologiques*. En 2003-2004, 358 psychologues au total y ont participé à Montréal, Québec, en Montérégie et au Saguenay/Lac-Saint-Jean. En cours de route, le Comité a veillé à ce que l'atelier, dans son contenu et sa présentation, réponde aux besoins et attentes formulés au départ et à la suite des présentations. L'appréciation des participants, bien que très mitigée lors de la première, s'est élevée au gré des efforts d'amélioration auxquels nous avions convié les formatrices. Ainsi, les participants se sont dits très satisfaits à l'occasion des deux dernières présentations. La tournée des régions se poursuivra en 2004-2005.

ÉLABORATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS PSYCHOLOGIQUES			
Lieu	Dates	Nombre de participants	Année financière
Montréal	19 septembre 2003	196	2003-2004
Québec	17 octobre 2003	76	2003-2004
Longueuil	21 novembre 2003	51	2003-2004
Chicoutimi	12 mars 2004	35	2003-2004

› Demandes ponctuelles

L'Ordre a reçu quelques demandes d'employeurs pour présenter à leurs professionnels une mise à jour des exigences pour les psychologues sur le plan de la tenue de dossiers. C'est ainsi que le directeur de la qualité et du développement de la pratique a fait en février dernier une présentation sur la tenue de dossiers en milieu hospitalier dans le cadre d'une journée thématique organisée par le Centre hospitalier Rivière-des-Prairies.

TENUE DE DOSSIERS EN MILIEU HOSPITALIER			
Lieu	Date	Participants	Année financière
CH Riv.-des-Prairies	12 février 2004	Tous les professionnels du CH	2003-2004

› Déontologie et professionnalisme

Les activités de formation sur la déontologie et le professionnalisme se sont déroulées principalement à Montréal avec six sessions données en français et deux sessions en anglais. Une session a été également offerte à Sept-Îles. En tout, 104 psychologues ont suivi le cours *Déontologie et professionnalisme* en 2003-2004. La plupart des psychologues qui ont suivi le cours l'ont fait dans le cadre des demandes d'équivalences ou sur la recommandation du CIP à la suite d'une inspection.

DÉONTOLOGIE ET PROFESSIONNALISME			
Lieu	Dates	Nombre de participants	Année financière
Montréal (français)	22 août et 19 sept. 2003 5 sept. et 3 oct. 2003 24 oct. et 21 nov. 2003 7 nov. et 5 déc. 2003 23 janv. et 20 févr. 2004 19 mars et 16 avril 2004	17 11 16 14 9 8	2003-2004
Montréal (anglais)	10 oct. et 14 nov. 2003 26 mars et 23 avril 2003	5 8	2003-2004
Sept-Îles	25 et 26 septembre 2003	16	2003-2004

Cependant, dans le but de pallier le manque de ressources et d'offrir plus fréquemment le cours dans d'autres régions administratives, le CFC a travaillé à constituer une équipe de psychologues compétents pour donner ce cours. Nous avons retenu la candidature de quatre psychologues issus de différents milieux de pratique et, donc, porteurs d'expériences diverses.

› Traitement des personnes suicidaires : aspects cliniques et déontologiques

Le CFC a travaillé à l'élaboration de critères pour évaluer les activités de formation continue pouvant être offertes en collaboration avec des tiers (regroupements ou associations, milieux institutionnels ou organismes de formation reconnus, etc.). Ces critères ont été adoptés par le Bureau en septembre 2003. Ceux-ci ont servi de balises pour répondre à la demande de collaboration de la Fédération des psychologues du Québec dans l'élaboration d'une session de formation qui fait suite à celle offerte par l'Ordre sur l'évaluation de la dangerosité suicidaire et homicidaire. Cette entente a donné lieu à l'offre d'une première activité de formation conjointe OPQ et FPQ qui a été tenue en mai 2004.

› Identification des besoins

Le sondage auprès des psychologues offrant des services aux personnes âgées est terminé et le comité a pu identifier certains besoins et des personnes-ressources pour donner de la formation dans ce domaine de pratique. On a reporté à 2004-2005 la tenue éventuelle d'activités de formation continue touchant ces problématiques.

La psychopharmacologie sera également au banc d'essai lors du congrès 2004. Cela nous orientera quant à la pertinence d'offrir une telle activité de formation continue en tournée.

Les communications

›Le Comité des communications

Pauline Bouffard, psychologue
Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre
Diane Côté, directrice des communications
Marie Galarneau, psychologue
Francesca Sicuro, psychologue

Le Comité des communications prépare chaque année un programme de communications qu'il présente aux membres du Bureau. Le Comité s'assure ensuite de la réalisation des activités prévues au plan annuel.

›Les publications

Six numéros du magazine *Psychologie Québec* ont été publiés au cours de la dernière année financière. En plus des articles et chroniques traitant du développement de la profession et des affaires de l'Ordre, chaque numéro présentait un dossier sur une thématique professionnelle d'actualité. Ainsi, les lecteurs du magazine ont pu se familiariser avec les développements cliniques et la recherche sur : le décrochage scolaire, les bienfaits psychologiques de l'activité physique, l'efficacité et la rentabilité de la psychothérapie, les troubles alimentaires, le sommeil et les nouvelles familles. La publication de ces importants dossiers est rendue possible par la généreuse contribution des psychologues et des chercheurs qui acceptent de rédiger des textes pour le bénéfice de leurs collègues. *Psychologie Québec* collabore aussi avec le Bureau du syndic pour la production d'une fiche de déontologie qui est insérée dans le magazine quatre fois par année.

La brochure sur la psychothérapie a connu un grand succès auprès des membres et auprès du public. La traduction en anglais de cette brochure et sa diffusion permettent au public anglophone de profiter des informations pertinentes présentées dans ce document.

›Les relations avec les médias

Tout au long de l'année, la psychologie a continué d'occuper une place de choix dans les médias québécois. La présidente de l'Ordre, M^me^ Rose-Marie Charest, a poursuivi sa participation à la radio de Radio-Canada comme chroniqueuse de psychologie tous les mardis matin. En plus de collaborer à l'émission montréalaise *C'est bien meilleur le matin*, elle a présenté sa chronique aux émissions du matin de Québec *Lamarche le matin* et de Trois-Rivières *Pour tout l'or du monde*. Par ailleurs, le service des communications a répondu à plus de 350 demandes de référence provenant des médias de toutes les régions du Québec. Les quelque 500 psychologues inscrits à la banque des ressources médias ont accepté de répondre aux questions des journalistes et d'informer le public sur des sujets de nature psychologique, accomplissant ainsi un travail de prévention fort important. Dans le but d'aider les psychologues inscrits à la banque de ressources médias à intervenir efficacement, l'Ordre a organisé à leur intention une journée de formation animée par un journaliste expérimenté.

En novembre 2003, l'équipe de l'émission *Enjeux* de la télévision de Radio-Canada a diffusé une émission sur la psychothérapie. L'Ordre a collaboré à cette émission qui a permis au public de bien comprendre les préjudices qui peuvent être causés par des personnes qui pratiquent la psychothérapie sans avoir la formation adéquate. Le succès remporté par cette émission, qui s'est reflété par les nombreux appels reçus au Service de référence, nous a permis de mesurer l'importance accordée par le public à la formation des intervenants en santé mentale.

›Le site Internet

Le site Internet de l'Ordre a été reconfiguré afin de faciliter la navigation des membres de l'Ordre et du public dans les nombreuses pages d'information du site. La nouvelle présentation graphique et la mise à jour hebdomadaire de l'information ont fait augmenter l'achalandage au cours de la dernière année.

›Les prix de l'Ordre

La cérémonie de remise des prix de l'Ordre s'est déroulée le 19 septembre 2003 lors d'une journée d'activité spéciale comprenant un atelier de formation et l'Assemblée générale annuelle. De nombreux parents, amis et collègues des psychologues honorés se sont retrouvés pour une cérémonie fort émouvante. Le Prix Noël-Mailloux, soulignant une carrière exceptionnelle, a été remis au psychologue Raymond Fortin. Le Prix professionnel a été décerné au psychologue scolaire Richard Gagné pour son travail lors de la campagne sur l'intimidation en milieu scolaire. Le Prix de la recherche en déficience intellectuelle a été décerné à la professeure et chercheure de l'Université du Québec à Montréal, la psychologue Georgette Goupil. Le Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a par ailleurs été décerné au psychologue Hans Fleury pour sa contribution remarquée à de nombreux comités de l'Ordre, notamment le Comité de discipline et le Comité d'inspection professionnelle. Finalement, le Prix de la santé et du bien-être psychologique a été pour sa part remis au fondateur de l'organisme Le Bon Dieu dans la rue, le père Emmett Johns, pour son engagement indéfectible auprès des jeunes de la rue depuis de nombreuses années.

›Le Service de référence de l'Ordre

Les préposées au Service de référence téléphonique ont répondu à plus de 23 000 appels au cours de l'année. Ces appels provenaient de toutes les régions du Québec et les personnes à la recherche d'un psychologue ont obtenu le nom de trois membres de l'Ordre sélectionnés en fonction de critères spécifiques comme la nature du problème, la région de la consultation, l'orientation théorique ou encore la langue parlée par le client.

Le Service de référence est aussi accessible dans le site Internet de l'Ordre. Nous avons noté une forte augmentation des visites sur la page du Service de référence au cours de l'année. En effet, de 4 500 visites au mois d'avril 2003 nous sommes passés à 7 100 au mois de mars 2004. Cette hausse s'explique par une publicité régulière du site à différents endroits. Lors de l'abonnement au Service de référence pour l'année 2004, nous avons innové en offrant aux psychologues la possibilité de mettre en ligne une page personnelle en lien avec le site de l'Ordre. Cette page permet aux psychologues de présenter plus spécifiquement leurs services : les clients ont ainsi accès à de l'information complémentaire intéressante leur permettant de faire un choix encore plus éclairé.

› La semaine anti-stress

L'Ordre a collaboré avec la division du Québec de l'Association canadienne de la santé mentale pour la réalisation de la première semaine anti-stress en mai 2003. Cette activité se situait dans le cadre de la Semaine de la santé mentale au Canada. Les activités de promotion de cette semaine comprenaient : une campagne d'information dans les milieux de travail, la distribution d'affiches, la publication d'un communiqué et des entrevues aux médias. Cette semaine thématique a remporté un vif succès et les psychologues qui ont agi comme porte-parole de l'Ordre ont apprécié l'expérience.

› Le congrès 2004

Les membres du Comité des communications, en collaboration avec les membres du Comité de la formation continue, ont participé activement à la planification des activités du prochain congrès de l'Ordre, qui sera tenu en novembre 2004 à Québec.

Rapport des vérificateurs ‹ ‹ ‹

Aux membres de
L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres du budget présentés aux fins de comparaison n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs.

Demers Beaulne

Demers Beaulne

Société en nom collectif de comptables agréés

Montréal, le 30 avril 2004

Résultats

De l'exercice terminé le 31 mars 2004	2004 Budget	2004 Réalisations	2003 Réalisations
Produits			
Cotisations des membres	**2 607 443 $**	**2 642 926 $**	2 476 358 $
Contribution au financement de l'Office des professions du Québec	**167 570**	**167 570**	126 986
Abonnements à la *Revue québécoise de psychologie*	**63 213**	**63 213**	56 186
Inscriptions et droits	**90 300**	**124 832**	89 454
Formation	**46 100**	**65 078**	60 689
Congrès	—	—	137 555
Publicité et publications	**121 100**	**154 091**	110 388
Références téléphoniques	**120 000**	**126 563**	101 709
Amendes et dépens	**37 000**	**53 061**	41 898
Intérêts	**49 042**	**60 731**	47 736
Ristournes d'assurance	—	—	115 851
Divers	—	—	400
	3 301 768	**3 458 065**	3 365 210
Charges			
Inspection professionnelle	**307 110**	**274 045**	287 016
Affaires professionnelles	**168 078**	**134 204**	170 753
Formation continue	**80 143**	**93 212**	101 785
Bureau du syndic et discipline	**728 503**	**717 900**	659 395
Communications externes	**250 889**	**238 209**	259 223
Communications internes	**267 944**	**278 479**	272 990
Références téléphoniques	**102 263**	**118 832**	93 884
Congrès	—	—	121 256
Admission et registrariat	**332 831**	**332 297**	337 834
Affaires du Bureau	**101 687**	**91 653**	92 891
Administration générale	**402 705**	**379 874**	311 527
Services administratifs	**385 764**	**423 964**	332 425
Ristourne d'assurances	**8 720**	**1 134**	107 430
Contribution à l'Office des professions du Québec	**167 570**	**167 570**	126 985
Frais d'abonnement à la *Revue québécoise de psychologie*	**63 213**	**63 213**	56 186
	3 367 420	**3 314 586**	3 331 580
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**(65 652) $**	**143 479 $**	33 630 $

Évolution des actifs nets

De l'exercice terminé le 31 mars 2004	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations d'origine interne	Non affectés	2004 **Total**	2003 Total
Solde au début					
Solde déjà établi	314 047 $	286 123 $	337 643 $	**937 813 $**	900 308 $
Redressement sur exercices antérieurs (note 9)	—	—	(74 934)	**(74 934)**	(71 059)
Redressé	314 047	286 123	262 709	**862 879**	829 249
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(90 796)	—	234 275	**143 479**	33 630
Investissement en immobilisations	42 916	—	(42 916)	—	—
Solde à la fin	266 167 $	286 123 $	454 068 $	**1 006 358 $**	862 879 $

Bilan ‹ ‹ ‹

Au 31 mars 2004	2004	2003
Actif à court terme		
Encaisse	**80 968 $**	31 435 $
Dépôts à terme, à des taux d'intérêts variables, échéant en novembre 2004	**1 109 870**	1 020 068
Débiteurs	**64 598**	55 401
Frais payés d'avance	**28 182**	6 500
	1 283 618	1 113 404
Immobilisations (note 3)	**266 167**	314 047
	1 549 785 $	1 427 451 $
Passif à court terme		
Créditeurs	**213 275 $**	247 550 $
Revenus reportés	**330 152**	317 022
	543 427	564 572
Actifs nets		
Investis en immobilisations	**266 167**	314 047
Grevés d'affectations d'origine interne (note 4)	**286 123**	286 123
Non affectés	**454 068**	262 709
	1 006 358	862 879
	1 549 785 $	1 427 451 $

Au nom du Bureau

_____, présidente _____, vice-président

Flux de trésorerie ‹ ‹ ‹

De l'exercice terminé le 31 mars 2004	2004	2003
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	**143 479 $**	33 630 $
Élément sans incidence sur la trésorerie : Amortissement des immobilisations	**90 796**	95 231
	234 275	128 861
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	**(52 024)**	110 499
	182 251	239 360
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(42 916)**	(73 359)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	**139 335**	166 001
Espèces et quasi-espèces au début	**1 051 503**	885 502
Espèces et quasi-espèces à la fin	**1 190 838 $**	1 051 503 $

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des dépôts à terme.

Notes complémentaires

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

1. Constitution et nature des activités

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, a pour principale mission la protection du public. Pour ce faire, il s'assure de la qualité des services offerts par les membres, favorise le développement de la profession et défend l'accessibilité aux services psychologiques.

2. Conventions comptables

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif au taux de 20 % pour le mobilier et l'équipement de bureau, selon la méthode linéaire sur cinq ans pour le matériel informatique et selon la durée restante du bail pour les améliorations locatives.

Imputation des dépenses

Les dépenses directement reliées à une activité sont imputées à cette activité et les frais généraux sont répartis en proportion du temps d'affectation du personnel aux activités.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Immobilisations

Exercice terminé le 31 mars 2004			2004	2003
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	289 194 $	218 153 $	**71 041** $	78 690 $
Matériel informatique	344 547	175 209	**169 338**	206 485
Améliorations locatives	54 350	28 562	**25 788**	28 872
	688 091 $	421 924 $	**266 167 $**	314 047 $

4. Affectations d'origine interne

Les affectations d'origine interne représentent les sommes réservées dans le but de supporter le développement de la profession dans la perspective de dispenser au public des services encore plus adéquats et de plus grande qualité. Ces affectations pourraient aussi être utilisées pour combler un manque temporaire de liquidités.

5. Engagements

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail échéant en août 2007 et de contrats de location-exploitation, à verser un montant de 800 522 $ d'ici à 2009. Les montants approximatifs à payer par l'organisme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2005	230 551 $
2006	235 742 $
2007	228 895 $
2008	98 101 $
2009	7 233 $

6. Risque de crédit

L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'un tiers. L'organisme évalue la condition financière de ses clients sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. L'organisme établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres renseignements.

7. Redressement sur exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, l'organisme a corrigé rétroactivement l'enregistrement des vacances afin de présenter un passif pertinent à cet effet en fin d'exercice.

L'effet de cette correction a été de diminuer, au 1er avril 2002, le solde des actifs nets d'un montant de 71 059 $ et d'augmenter, pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, les salaires, charges sociales et perfectionnement d'un montant de 3 875 $ et le solde des créditeurs à payer au 31 mars 2003 d'un montant de 74 934 $.

Les tableaux statistiques ‹ ‹ ‹

Au 31 mars 2004

Répartition des membres selon les régions administratives

Régions	Hommes	Femmes	Total	%
1 Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord	93	173	266	3,51
2 Saguenay/Lac-Saint-Jean	72	136	208	2,74
3 Québec/Chaudière-Appalaches	366	964	1 330	17,54
4 Mauricie/Centre-du-Québec	135	313	448	5,91
5 Estrie	108	235	343	4,52
6 Montérégie	261	676	937	12,36
7 Montréal	814	1 979	2 793	36,83
8 Laurentides/Lanaudière	186	411	597	7,87
9 Outaouais/Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	131	215	346	4,56
Hors-Québec	95	220	315	4,16
Total	**2 261**	**5 322**	**7 583**	**100,00**

Répartition des membres selon la formation

	Nombre	%
Doctorat	1 188	15,67
Scolarité complétée de doctorat	720	9,49
Maîtrise ou équivalent	5 675	74,84

Évolution du nombre de membres de 1994-1995 à 2003-2004

	Nombre
1994-1995	5 921
1995-1996	6 053
1996-1997	6 131
1997-1998	6 199
1998-1999	6 386
1999-2000	6 584
2000-2001	6 809
2001-2002	6 997
2002-2003	7 246
2003-2004	7 583

Répartition des membres selon le secteur d'emploi principal

Secteur de travail	Nombre	%
Fonction publique	390	5,14
Entreprises privées	236	3,11
Centres hospitaliers	955	12,59
CLSC	498	6,57
Centres jeunesse	188	2,48
Centres de crise, de réadaptation et d'hébergement	569	7,50
Milieu scolaire — niveau primaire	678	8,94
Milieu scolaire — niveau secondaire	296	3,90
Cégeps et collèges	217	2,86
Universités	523	6,91
Organismes à but non lucratif	222	2,93
Membres pratiquant en bureau privé	2 811	37,07

Nombre de membres par catégories

Études	244
Hors-Québec	322
Nouveau diplômé — 1re année	202
Nouveau diplômé — 2e année	148
Retraité	237
Honoraire	17
Régulier	6 413
Total	**7 583**


Ordre
des psychologues
du Québec